

Montréal, le 17 janvier 2022

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À : ACIG, OC et RNCREQ

Objet : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments
Dossier de la Régie : R-4169-2021 Phase 1

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des correspondances de l'ACIG, d'OC et du RNCREQ¹, requérant un délai jusqu'à plus tard aujourd'hui pour le dépôt de leur preuve dans le dossier mentionné en objet.

Considérant l'échéancier très serré au présent dossier, la Régie s'attend à ce que les preuves soient déposées **au plus tard aujourd'hui, à 16 h**.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd

¹ [C-ACIG-0010](#), [C-OC-0014](#) et [C-RNCREQ-0011](#).